



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

N'DJAMENA, 08 NOVEMBRE 2013

COMMUNIQUE FINAL

1. Sur invitation du Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et avec l'appui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Coopération Allemande (GIZ) et de la Banque Mondiale/FEM, une session extraordinaire du Conseil des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC s'est tenue le 08 novembre 2013 à N'djamena (République du Tchad). Cette session extraordinaire tenue sous le haut patronage du Président de la République du Tchad, Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO, représenté par Monsieur le Premier Ministre, Chef de Gouvernement a été précédée du 06 au 07 novembre 2013 par la réunion des experts.
2. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad.
3. Y ont également pris part les représentants des institutions et initiatives sous-régionales et des organisations internationales suivantes : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC, Coopération Française, Facilitation américaine du PFBC, GIZ, FFBC/BAD, UICN, SNV, PACEBCo, Projet TRIDOM.
4. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celles de Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, Président en exercice de la COMIFAC et de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Tchad.
5. Dans son allocution, Son Excellence Monsieur MAHAMAT ISSA HALIKIMI, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad et Président en exercice de la COMIFAC, a remercié les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale pour les appuis multiformes apportés à la COMIFAC. Au regard du rôle important que joue l'Afrique Centrale pour la planète, le ministre a souligné que la sous-région de par ces écosystèmes forestiers, doit apporter une solution idoine aux questions liées à la gestion des forêts, des terres, à la lutte contre la désertification, au braconnage et à la perte de la biodiversité. C'est pourquoi a-t-il poursuivi, la position commune de l'Afrique, relative aux négociations lors de la prochaine Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques est à saluer, et devra être soutenue sans équivoque par la sous-région.

1

6. Son Excellence Monsieur Joseph DJIRAMGAR DADNADJI, Premier Ministre, Chef de Gouvernement de la République du Tchad a ouvert les travaux du segment ministériel. Il s'est réjoui des actions entreprises par la COMIFAC qui, comme tant d'autres organisations, ne cesse de donner l'alerte et sollicite les orientations des Chefs d'Etat et de Gouvernement, devant le recul de nos forêts, qui deviennent de moins en moins productives. Il a par la même occasion interpellé les gouvernements à œuvrer pour la convergence de leurs actions dans la protection de ce patrimoine naturel. Il s'est dit persuadé que pour faire face aux enjeux d'intérêt commun pour la sous-région, les pays doivent consentir les efforts nécessaires pour renforcer les capacités organisationnelles de la COMIFAC, afin d'en faire une véritable plate-forme de concertation et un instrument de plaidoyer. Enfin, il a adressé ses vives félicitations au Secrétaire Exécutif et à l'ensemble de son équipe pour le travail accompli.
7. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qu'il suit :
 - Président : Son Excellence Monsieur MAHAMAT ISSA HALIKIMI, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques de la République du Tchad
 - Vice-président : Son Excellence Jean Claude NDUWAYO, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi
 - Premier Rapporteur : Son Excellence Monsieur Gabriel TCHANGO, Ministre des Eaux et Forêts de la République Gabonaise
 - Deuxième Rapporteur : Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun.
8. Après la mise en place du bureau, le rapport général de la réunion des experts a été présenté par Madame Victoire EHETH, Coordinatrice National COMIFAC du Cameroun. Les Ministres ont pris acte des conclusions et félicité les experts pour la qualité dudit rapport.
9. En huis clos, les Ministres ont examiné les points suivants de l'ordre du jour :
 - Rapport d'activités annuel de la COMIFAC
 - Rapport de l'audit financier et comptable 2012 de la COMIFAC
 - Situation sur le financement de la COMIFAC
 - Enjeux de la dix-neuvième Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de Varsovie (Pologne)
 - Plans de Travail Annuels 2014 et situation sur le fonctionnement des Coordinations nationales de la COMIFAC
 - Opérationnalisation du Groupe de Travail sur la Gouvernance forestière de la COMIFAC
 - Etat d'avancement de l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat
 - Etat d'avancement du Programme d'appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo)
 - Relance du processus de mise en place du système panafricain de certification forestière
 - Rapport de l'étude sur le bilan des expériences de gestion des aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale
 - Etat d'avancement du processus de révision du Plan de Convergence
 - Compte rendu des actions engagées concernant le tract diffamatoire de juin 2012
 - Questions diverses sur la situation de l'organisation du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) et sur l'état d'avancement de

l'organisation de la session ministérielle de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA).

10. Au terme des délibérations des points sus-évoqués, des échanges fructueux assortis de constats et recommandations ont été formulés par les Ministres et les résolutions suivantes ont été prises :
11. Concernant le Rapport technique d'activités (janvier à octobre 2013) de la COMIFAC,
 - (i) Les Ministres ont pris acte du rapport d'avancement à mi parcours du plan de Travail Annuel 2013 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Ils ont félicité l'équipe du Secrétariat Exécutif pour les réalisations accomplies au cours de cette période en dépit des moyens limités et l'ont encouragée à poursuivre la mise en œuvre du PTA 2013 ;
 - (ii) Les Ministres ont par ailleurs renouvelé la gratitude de la COMIFAC aux partenaires au développement pour leurs appuis constants apportés à la COMIFAC pour l'atteinte de ses missions ;
 - (iii) Enfin, les Ministres ont salué les efforts consentis par le Secrétariat Exécutif pour assurer le rayonnement de l'institution.
12. Relativement au rapport de l'audit financier et Comptable de la COMIFAC pour l'exercice 2012, les Ministres se sont préoccupés de la situation du non recouvrement de la créance de l'ancien Secrétaire Exécutif et de la situation du paiement des pénalités sur le recouvrement des arriérés des impôts sur le salaire du personnel d'appui.
 - (i) Les Ministres ont approuvé le rapport d'audit financier et comptable et le rapport de contrôle interne du Secrétariat Exécutif pour l'exercice 2012 réalisé par le Cabinet MAZARS ;
 - (ii) Ils ont en outre instruit le Secrétariat Exécutif à prendre des mesures et actions nécessaires pour la mise en application des recommandations issues de l'audit ;
 - (iii) Ils ont également instruit le Secrétariat Exécutif de commettre un consultant pour élaborer en plus du manuel de procédures administratives, financières et comptables, un manuel d'exécution de la COMIFAC qui définira les procédures et modalités détaillées de mise en œuvre des activités planifiées de l'organisation en vue d'assurer la réalisation de ses objectifs ;
 - (iv) Compte tenu du caractère irrécouvrable de la créance de l'ancien Secrétaire Exécutif d'un montant de 4.700.000 FCFA, les Ministres ont autorisé l'apurement de cette créance tout en demandant au Secrétariat Exécutif de vérifier au préalable si la COMIFAC aurait encore des droits à payer à l'intéressé conformément aux dispositions statutaires de la COMIFAC. Aussi, les Ministres ont-ils autorisé l'apurement de la créance du chauffeur décédé en 2009.
 - (v) Les Ministres ont également instruit le Secrétariat Exécutif de suivre les démarches entreprises auprès du Ministère des Finances du Cameroun afin d'obtenir l'accord du non paiement des pénalités sur le recouvrement des arriérés des impôts sur le salaire du personnel, le capital étant entièrement payé ;
 - (vi) Enfin, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de régulariser la grille de salaire du personnel de la COMIFAC adoptée par le Conseil des Ministres en 2008 par un acte du Président en exercice.

13. S'agissant de la situation financière de la COMIFAC, les Ministres ont déploré la situation persistante des difficultés de fonctionnement de la COMIFAC du fait du non versement des contributions de la plupart des Etats membres qui accusent des montants importants d'arriérés. Cette situation impacte négativement sur la crédibilité de l'institution. Le Cameroun, le Congo et la Guinée Equatoriale ont été félicités pour s'être acquittés de toutes leurs contributions.

- (i) Les Ministres ont invité les pays membres de la COMIFAC à s'acquitter de leurs arriérés de contributions égalitaires et des encours. Ils ont en outre proposé que les dispositions du Traité, notamment celle de l'article 20 dont l'un des alinéas stipule que « Tout Etat qui ne remplit pas ses obligations financières perd son droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation jusqu'à régularisation » puisse être portées à l'examen du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- (ii) Les Ministres ont demandé au Président en Exercice de la COMIFAC d'entreprendre avec le Secrétaire Exécutif une tournée sous-régionale auprès des hautes autorités des Etats membres, pour les informer, en étant porteur d'un message du Chef de l'Etat, sur la situation du financement de l'organisation ;
- (iii) Aussi, les Ministres ont-ils préconisé la mise en place du mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC qui puisse garantir la pérennité de l'institution ;
- (iv) Enfin, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de prendre des mesures pour la mise en application de la décision n° 008/COMIFAC/PR/CM/CO. EXTRA.ORD/12 portant prélèvement au titre de frais de gestion d'un pourcentage sur les programmes/projets placés sous la coordination de la COMIFAC.

14. En ce qui concerne les enjeux de la dix-neuvième Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de Varsovie,

- (i) Les Ministres ont pris acte des enjeux d'intérêt de la sous région lors de la dix-neuvième Conférence des Parties à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de Varsovie et approuvé les positions de la COMIFAC sur la nature juridique et l'applicabilité de l'Accord 2015, le cadre d'approches variées, l'approche fondée sur le marché et l'approche non fondée sur le marché, l'agriculture et les mesures appropriées d'atténuation au niveau national (MAAN) ;
- (ii) Les Ministres ont en outre soutenu la position commune africaine en prélude à la COP 19 à la Convention Climat prévue à Varsovie ;
- (iii) Les Ministres ont invité les pays partenaires à appuyer la COMIFAC dans l'organisation d'une rencontre de haut niveau afin d'évaluer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration d'intention conjointe de Durban sur la REDD+, en collaboration avec la Facilitation américaine du PFBC ;
- (iv) Ils ont par ailleurs instruit le Secrétariat Exécutif de mobiliser les moyens pour faire le point sur l'état des besoins des pays en matière de REDD+ ;
- (v) Enfin, les Ministres ont invité la CEEAC à redynamiser le groupe de travail des Experts Climat d'Afrique Centrale afin qu'il puisse fournir des informations scientifiques utiles pour les négociateurs de l'Afrique Centrale.

15. Relativement aux Plans de Travail Annuels 2014 et la situation sur le fonctionnement des Coordinations nationales de la COMIFAC,

- (i) Les Ministres ont pris acte des Plans de travail Annuels 2014 budgétisés des Coordinations Nationales COMIFAC ;
- (ii) Ils ont invité les Etats membres à intégrer les CNC dans le dispositif de programmation et de budgétisation national en vue de prendre en charge le fonctionnement des CNC et le financement de leurs activités telles que reprises dans les PTA 2014 ;
- (iii) Les Ministres ont invité les partenaires au développement à appuyer la mise en œuvre des PTA 2014 des CNC ;
- (iv) Aussi, les Ministres ont-ils exhorté les Etats membres à doter les CNC des moyens de communication opérationnels pour leur bon fonctionnement et pour accroître la visibilité de la COMIFAC au niveau national ;
- (v) Les Ministres ont rappelé les Etats membres à formaliser et/ou renforcer l'équipe des CNC mises en place conformément aux résolutions du Conseil des Ministres de Malabo de Septembre 2006, et réaffirmées dans les recommandations du Conseil des Ministres de N'Djamena de Novembre 2012 ;
- (vi) Enfin, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de mener les actions de plaidoyer pour le financement des PTA 2014 des CNC en vue de garantir le succès des réalisations dans le cadre de la mise en œuvre desdits PTA.

16. Concernant l'opérationnalisation du Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière de la COMIFAC, les Ministres ont exprimé leurs préoccupations sur les exigences des Accords de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) établis avec l'Union Européenne, notamment la définition de systèmes de traçabilité.

- (i) Les Ministres ont à cet effet pris acte de la mise en place du Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière et approuvé les missions et les modalités d'organisation de ce Groupe de Travail ;
- (ii) Ils ont demandé au Secrétariat Exécutif de mobiliser les financements pour appuyer les travaux de ce groupe ;
- (iii) Enfin, les Ministres ont demandé au Secrétariat Exécutif et à la CEEAC de capitaliser les expériences en matière de traçabilité notamment, le développement de logiciels de traçabilité pour aider les pays dans l'application des APV signés avec l'Union Européenne.

17. Concernant l'état d'avancement de l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat sur la Conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, les Ministres ont rappelé la nécessité de sa tenue.

- (i) Les Ministres ont pris acte du compte rendu des consultations menées par le Président en exercice pour l'organisation du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement;
- (ii) Ils ont suggéré que ce Sommet se tienne en Guinée Equatoriale au troisième trimestre 2014.



18. S'agissant de l'état d'avancement du Programme d'appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo, les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement du programme et invité la CEEAC à libérer les fonds de contrepartie pour favoriser l'atteinte des résultats du programme.
19. En ce qui concerne la relance du processus de mise en place du système panafricain de certification forestière (PAFC) ;
 - (i) Les Ministres ont pris acte du compte rendu du Ministre de l'Economie Forestière et de Développement Durable du Congo et l'ont félicité pour les actions entreprises en vue de la relance du système panafricain de certification forestière (PAFC) ;
 - (ii) Les Ministres ont marqué leur soutien au développement du PAFC et sa reconnaissance par le PEFC ;
 - (iii) Enfin, les Ministres ont sollicité que la question de restructuration et de redynamisation de l'OAB soit portée en urgence à l'attention de l'Union Africaine.
20. S'agissant du Rapport de l'étude sur le bilan des expériences de gestion des aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale,
 - (i) Les Ministres ont pris acte du rapport de cette étude et des dispositions pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude ;
 - (ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif à finaliser le guide de création des aires protégées transfrontalières et assurer sa mise en œuvre.
21. Concernant l'état d'avancement du processus de révision du Plan de Convergence,
 - (i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement du processus de révision du Plan de convergence et encouragé le Secrétariat Exécutif à poursuivre ce processus jusqu'à son terme.
 - (ii) Les Ministres ont invité tous les acteurs nationaux et de la sous-région notamment les ministères sectoriels, les opérateurs économiques, les organisations de la société civile, les partenaires au développement à apporter leurs contributions nécessaires en vue de garantir le succès de ce processus de révision.
22. Relativement au compte rendu des actions engagées par le Secrétariat Exécutif relatives au Tract diffamatoire de juin 2012,
 - (i) les Ministres ont pris acte des actions entreprises pour l'identification des auteurs du tract de novembre 2012 et demander au Secrétariat Exécutif de suivre ce dossier auprès des autorités camerounaises compétentes jusqu'à son aboutissement et de leur rendre compte ;
 - (ii) Ils ont salué la décision du Gouvernement américain d'accorder une subvention directe à la COMIFAC.
23. Pour les questions diverses, Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo a informé le Conseil des démarches entreprises par son pays pour l'organisation de la troisième édition du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) et des mesures prises pour rénover le bâtiment siège de cette structure dont la gestion a été confiée à la CEEAC par le FIPAC-2. Il a ainsi précisé que la date de la tenue de ce Forum a été convenue en concertation avec la CEEAC en mars 2014.

24. De même, le Ministre congolais a informé le Conseil des démarches entreprises par le Congo pour relancer le dialogue avec le Brésil en vue de la signature de l'Accord de coopération entre les pays des trois Bassins forestiers tropicaux du monde. La FAO a été désignée comme facilitateur de ce processus.
25. Une autre question diverse a porté sur la situation de l'Organisation de Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA). A cet effet, Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESSE, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun a présenté le compte rendu des actions menées pour la mise en œuvre de la recommandation de la 7ème Session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC portant sur l'organisation d'une session ministérielle extraordinaire de l'OFCSA. Les Ministres ont suggéré que cette réunion se tienne en marge du troisième FIPAC prévu en mars 2014 à Impfondo.
26. Enfin, le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun a fait le point sur l'état d'avancement de la construction du bâtiment siège de la COMIFAC. Il ressort de ses propos que le Gouvernement Camerounais a accordé un nouveau site pour la construction de ce bâtiment, sécurisé un budget de plus de un (1) milliard de Fcfa et engagé des actions pour le démarrage rapide des travaux.

27. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Tchad, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à N'djamena, le 08 novembre 2013

Les Ministres.

